

## Je choisiss...



### PLÂTRAGE

5286 ■ 810 heures ■ Environ 8 mois

#### Principales tâches

- Effectuer le tirage de joints.
- Poser du crépi sur des surfaces de béton.
- Moulurer et installer des éléments ornementaux préfabriqués.
- Exécuter des revêtements d'acrylique et de stuc.
- Réparer des surfaces.

#### Intérêts et aptitudes

- Créativité
- Précision et minutie
- Bonne endurance physique
- Capacité de travailler en hauteur
- Capacité de travailler dans des positions inconfortables
- Souci de travailler proprement

#### Professions visées

- Plâtrier, plâtrière

#### Milieus de travail

- Entreprises de construction, promoteurs et entrepreneurs généraux
- Entreprises spécialisées
- Entreprises de rénovation de bâtiments résidentiels
- À son compte



→ *Deviens élève d'un jour!*

→ *Aide financière aux études*

#### Conditions d'admission

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou de son équivalent reconnu.
- OU
- Avoir au moins 16 ans au 30 septembre et avoir obtenu les unités de **3<sup>e</sup> secondaire** en français, anglais et mathématique, ou des apprentissages reconnus équivalents.
- OU
- Avoir au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et posséder les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général (TDG) ainsi que les préalables spécifiques, ou des apprentissages reconnus équivalents.



### PLÂTRAGE

#### Compétences du programme

Compétences du programme	Heures
01. Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	30
02. Effectuer des prises de mesures et des calculs	30
03. Interpréter des plans et des devis	30
04. Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction	30
05. Monter des échafaudages	30
06. Effectuer un crépi de plâtre	105
07. Effectuer le travail de finition d'un ouvrage de plâtre	90
08. Poser du crépi sur des surfaces de béton	30
09. Tirer des joints	120
10. Moulurer et poser des éléments ornementaux préfabriqués	105
11. Exécuter des revêtements d'acrylique et de stuc	120
12. Réparer des surfaces	75
13. Utiliser des moyens de recherche d'emploi	15
	<b>810</b>



#### Particularité

- Le certificat de compétence apprenti délivré par la Commission de la construction du Québec est conditionnel, entre autres, à l'obtention du diplôme d'études professionnelles. L'accès aux chantiers de construction commerciaux et industriels demeure limité aux personnes détenant un certificat de compétence ou de compétence apprenti selon la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.